

Marie-Claire Terrier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 13 novembre 2017

☞ 3 abstentions

1- Intervention de Damien Michallet, Direction de l'aménagement numérique – Département de l'Isère – sur le déploiement du Très Haut Débit dans le Trièves

Reportée

2- Exercice de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018

Jean-Pierre Agresti rappelle que la compétence GEMAPI a été créée en 2014 et l'Etat a décidé de transférer cette compétence aux communes avec transfert automatique aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

La gestion des milieux aquatiques n'est certes pas très complexe mais d'autres missions telles que la protection contre les inondations le sont beaucoup plus. Or, le Département de l'Isère et notamment le Sud Isère est concerné par le problème des crues torrentielles. Il convient donc de mettre en œuvre une organisation pour permettre de traiter correctement cette compétence.

Une période de 2 ans est prévue entre la mise en place de la GEMAPI et l'application de la loi Notre qui n'interviendra qu'en 2020. Il est donc nécessaire d'arriver à répondre aux obligations pendant cette période. Pour cela, la CCT adhérera au SIGREDA qui va devoir gérer la compétence GEMAPI en plus de ses autres missions. Les communes non adhérentes devront aussi se prononcer.

Ce transfert de compétence nécessite la désignation de 26 délégués communautaires qui siégeront au conseil syndical de SIGREDA pour la compétence GEMAPI. Les délégués communaux continueront de siéger pour la compétence assainissement non collectif. A défaut de désignation de ces 26 délégués avant le 31 janvier 2018, le Président et le 1^{er} Vice-président représenteront la CCT au sein du conseil syndical du SIGREDA. Mais faire ce choix équivaldrait à se priver d'un certain nombre de délégués : 2 voix au lieu de 26.

→ **Le conseil communautaire décide que les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire seraient représentées par celui-ci (Hors Treffort) et que les communes de Monestier de Clermont, Mens, Clelles, Sinard et Saint Martin de la Cluze doivent rapidement faire parvenir à la CCT le nom du délégué désigné.**

Le prochain conseil syndical du SIGREDA, prévu pour le 1^{er} trimestre 2018, sera notamment consacré à la révision des statuts du syndicat incluant la modification du nombre de délégués par EPCI. La répartition envisagée est la suivante : Grenoble Alpes Métropole : 10 délégués- CC Matheysine : 6- CC Trièves : 5.

Cette compétence GEMAPI sera financée par un impôt supplémentaire, la taxe GEMAPI, précise Jérôme Fauconnier. Le produit de cette taxe ne pourra excéder 40€/habitant. Elle est ensuite répartie par les services fiscaux selon les bases fiscales (ménages/entreprises).

Guy Percevault s'interroge sur le calcul ; sera-t-il fait sur le principe de l'équité au prorata de la longueur des cours d'eau sur chaque commune ?

Cette décision sera de la compétence du conseil syndical du SIGREDA.

Jean-Pierre Agresti souligne qu'un des futurs enjeux sera la gestion d'ouvrages de protection dans certains cours d'eau entre ceux relevant de propriétaires privés et ceux relevant du service RTM (Restauration de Terrains en Montagne).

Jean Pierre Agresti précise que le Président du Département de l'Isère a souhaité travailler avec les présidents d'EPCI afin d'envisager un soutien du Département à la structuration de l'exercice de la compétence GEMAPI et de la gestion des rivières au sein de syndicats mixtes mutualisant l'ingénierie nécessaire sur des bassins versants cohérents. A l'issue de ces échanges, il a annoncé les modalités de l'aide départementale en fonctionnement, en ingénierie et en investissement pour les territoires qui s'inscriraient dans cette démarche.

Pour le Sud Isère, il est ainsi proposé que le SYMBHI, aujourd'hui en charge de l'Isère, de la Romanche et du Drac aval, élargisse son champ d'action à l'ensemble du bassin versant de la rivière Isère et de ses affluents situés dans le département. Cette proposition s'accompagne d'une garantie que l'élaboration ainsi que la programmation des actions continueront de se faire par les acteurs de terrains réunis notamment dans le comité de rivière Drac, et sans que les projets lancés sur d'autres bassins versants que celui du Drac (actuel périmètre SIGREDA) ne soient financés en appelant le concours du Trièves.

Cette démarche constitue une opportunité de pouvoir mettre en œuvre le contrat de rivière et la GEMAPI en bénéficiant d'une ingénierie plus importante, en diminuant significativement l'effort financier de la communauté de communes et en gardant une maîtrise par les élus locaux de l'action sur nos rivières. Sa mise en œuvre passe par une fusion du SIGREDA avec le SYMBHI d'ici 2020, sachant que le SYMBHI modifie actuellement ses statuts pour permettre une telle fusion.

- **Le conseil communautaire se positionne favorablement pour étudier un transfert des missions relevant de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte issu de la fusion du SIGREDA avec le SYMBHI d'ici 2020**

Vote : Exercice de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Autorisation de dépenses à hauteur de ¼ du budget d'Investissement sur tous les budgets 2018

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente. Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2017 ; à savoir :

- **Rappel budget Investissement 2017 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	48 764 €	112 789 €	2 077 030 €
Budget OM	1 000 €	1 392 947 €	698 535 €
Budget EAU		25 000 €	322 338 €
Budget Ecoles	34 246 €	111 400 €	5 144 900 €
Budget Immo La Croizette		18 082 €	
Budget Tourisme	4 600 €	85 455 €	

- **Limite de 25 % des investissements budgétés en 2017 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	12 191 €	28 197 €	519 258 €
Budget OM	250 €	348 237 €	174 634 €
Budget EAU		6 250 €	80 584 €
Budget Ecoles	8 561 €	27 850 €	1 286 225 €
Budget Immo La Croizette		4 520 €	
Budget Tourisme	1 150 €	21 364 €	

Vote : autorisation de dépenses à hauteur de ¼ du budget d'investissement sur tous les budgets 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Remboursement des frais de déplacement de G. Dangles

Le conseil est invité à accorder le remboursement des frais de déplacement engagés par Gérard Dangles lors de la réunion des GAL des GAL de la région AURA le 19/10/2017. Il est précisé que ces frais de déplacements seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels engagés soit 105,70 €.

Le projet LEADER sera présenté lors du conseil communautaire du mois de mars. Pour information, 45 projets ont été traités.

Vote : Remboursement des frais de déplacement de G. Dangles

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget principal 2017 – Décision Modificative n°6

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2017 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
64111 – Rémunération	5 700,00	
70872 – Facturation aux budgets annexes		5 700,00
6574 - Subvention	1 440,00	
6226 – Honoraires	- 1 440,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 700,00	5 700,00

Vote : Budget principal 2017 – DM N°6

☞ **Adopté à l'unanimité**

4 – Budget Déchets 2017 – Décision Modificative n°4

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Déchets 2017 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
6411 – Rémunération	4 090,00	
778 – Autres produits exceptionnels		4 090,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 090,00	4 090,00

Vote : Budget Déchets 2017 – DM N°4

☞ **Adopté à l'unanimité**

5 – Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or pour l'année 2018

La convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre 2017. Il est proposé de renouveler pour 2018 cette convention en maintenant le temps de travail à 75% soit 26 heures 15 hebdomadaires d'un adjoint technique compte tenu des besoins de l'EHPAD. Coût annuel = 23 421€ pour un temps de mise à disposition de 26h15 hebdomadaires.

Vote : Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or pour l'année 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or pour l'année 2018

Une convention est signée chaque année en vue de la mise à disposition d'une partie du poste de responsable du service Finances de la CCT au CIAS pour une durée annuelle de 232 heures soit 19,5 heures mensuelles et pour un coût annuel de 5644€ en 2017. Il est proposé au conseil communautaire de renouveler la convention pour 2018 pour le même volume horaire et le même montant de 5644 € annuels. Le conseil d'administration du CIAS se prononcera le 21 décembre prochain.

Vote : Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD Age d'Or pour l'année 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Avis sur la sortie de la Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire du syndicat mixte du SCOT de la grande région grenobloise

Suite au choix de fusion de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire et de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais au 1er janvier 2019, la CC du territoire de Beaurepaire souhaite rejoindre le SCOT des Rives du Rhône à laquelle la Communauté de communes du Pays Roussillonnais appartient.

Le SCOT des Rives du Rhône étant actuellement en révision, la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire souhaite rejoindre dès le début de l'année 2018 le SCOT des rives du Rhône afin de participer activement à cette révision.

Par délibération en date du 17 octobre 2017, le syndicat mixte du SCOT de la grande région grenobloise s'est prononcé favorablement sur la demande de sortie de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire conformément à l'article L 5211-19 du CGCT et aux dispositions des articles 4 et 11 des statuts du syndicat.

Le conseil communautaire est invité à rendre un avis sur cette délibération. L'absence d'avis dans un délai de 3 mois vaut désaccord.

Il est précisé qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Communauté de communes du Trièves.

Vote : Avis sur la sortie de la Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire du syndicat mixte du SCOT de la grande région grenobloise

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Soutien au projet Savoirs Ecologiques Maraichage Biologique (SEMBIO)

SITADEL (Sud Isère Territoire Agricole et DEveloppement Local) est une association qui œuvre pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud Isère (Matheysine et Trièves).

L'association porte le projet SEMBIO (Savoirs Ecologiques Maraichage BIOlogique) pour le Sud Isère. L'équipe de ce projet national est constituée d'acteurs de la recherche, formation et développement investis dans le champ de la transition agro-écologique et de l'Agriculture Biologique, auxquels sont associés des collectifs de maraîchers, répartis sur différents territoires en France (Lorraine, Luberon et donc Sud Isère).

Ce projet sur 3 ans vise à partager l'expression des savoirs professionnels locaux. La méthode de travail proposée associe la technique de l'auto-confrontation (dans lequel la prise de vue vidéo joue un rôle central) et la mise en débat des résultats qui en sont issus entre maraîchers d'une part, entre maraîchers et consommateurs citoyens d'autre part.

L'ambition du projet est de révéler ces savoirs dans ce qu'ils portent de pertinence technique et de valeurs écologiques, sociales et éthiques afin de proposer des sources d'inspiration pour penser et améliorer la viabilité écologique et sociale de ces fermes et renforcer les réseaux qui les unissent aux consommateurs-citoyens.

Cette recherche-action bénéficiera en premier lieu aux maraîchers et aux organisations de consommateurs des régions du projet, sous la forme notamment de rencontres-débats organisés sur chacun des territoires. Pour le Sud-Isère, le projet s'élève à 18 000 € les 18 premiers mois. Ce projet a été présenté en commission économie – agriculture de la CCT le 20 novembre dernier. La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet les 18 premiers mois afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (11 520 €). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 440 € à SITADEL pour le développement de ce projet. Cette subvention sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6745 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Michel Picot s'interroge sur le projet qui n'est pas encore très développé sur le plan des coûts et du financement. Il lui semble opportun de ne verser la subvention que si la partie LEADER est acceptée.

Pour Gérard Dangles, cet aspect a été discuté en commission mais il est nécessaire de voter le versement de la subvention pour permettre de déclencher la subvention LEADER. La subvention ne sera versée que si le projet aboutit.

Vote : Soutien au projet Savoirs Ecologiques Maraichage Biologique (SEMBIO)

☞ Adopté à l'unanimité

9 – Convention 2017 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA entre le Département de l'Isère et la CCT

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Trièves met en œuvre l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi ». Cette action vise à accompagner, dans un parcours d'insertion professionnelle individualisé vers et dans l'emploi durable, des allocataires du RSA.

La présente convention a pour objet de fixer la participation au financement du référent du parcours emploi renforcé. La CCT met en œuvre 0,57 ETP afin de suivre les personnes allocataires du RSA et le Département apporte un financement de 21 360 € au titre de sa participation à la mise en œuvre de cette mission.

Vote : Convention 2017 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA entre le Département de l'Isère et la CCT

☞ Adopté à l'unanimité

10 – Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère – Année 2018

Le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80% par le FEADER et à 20%, réparti de manière égale, par les trois Communautés de Communes du Trièves, de la Matheysine, et de l'Oisans. Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Charges du personnel poste Animation (0,8 ETP)	32 727 €	FEADER (programme Leader)	70 545,60 €	80 %
Charges du personnel poste Gestion (0,8 ETP)	32 595 €	Autofinancement 3 EPCI (Trièves- Oisans- Matheysine)	17 636,40 €	20%
Frais de déplacement	3 500 €			
Frais annexes (communication, informatique,...)	2 154 €			
Coûts indirects (25%)	17 206 €			
TOTAL	88 182 €	TOTAL	88 182 €	100%

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère – année 2018

☞ Adopté à l'unanimité

11 – Convention d'animation et de portage du programme LEADER – année 2017

Les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine se sont portées candidates au programme LEADER, sur l'intégralité de leur périmètre, à l'exception de trois communes de l'Oisans : Livet-Gavet, Vaujany et Allemont.

Les trois Communautés de Communes ont souhaité s'inscrire dans un portage conventionnel et mutualisé pour le programme LEADER. La CCT est la structure porteuse de ce programme.

La présente convention fixe les conditions de portage et les participations financières des 3 EPCI aux frais de fonctionnement du programme pour l'année 2018.

Vote : Convention d'animation et de portage du programme LEADER – Année 2017

☞ Adopté à l'unanimité

12 – Co-candidature Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves à la fête de la forêt de montagne 2019

La Fête de la Forêt de Montagne est une manifestation ayant lieu tous les 2 ans sur un massif différent en Isère, au mois de juin, organisée par l'Association des Communes forestières de l'Isère. Elle présente le double-objectif :

- De sensibiliser le grand public à la filière forêt-bois, ses métiers, ses savoir-faire afin de recréer de l'intérêt pour la filière et augmenter le niveau de connaissance du public pour une cohabitation en forêt facilitée.
- De rassembler les professionnels de la filière dans un cadre festif et convivial autour d'une thématique d'actualité

La manifestation se déroule sur 2 à 4 jours avec un temps consacré aux scolaires, aux professionnels et bien sûr au grand public.

D'envergure régionale, l'évènement capte entre 2000 et 8000 personnes selon les éditions. Il est avant tout le reflet des initiatives locales liées aux diverses facettes de la forêt/ filière bois (exploitation forestière, tourisme, transition énergétique, arts, ...) ce qui en fait une vitrine pour les associations locales et le territoire d'accueil. La fête permet de faire vivre le territoire le temps d'un week-end et d'attirer l'attention sur celui-ci.

Les Communautés de Communes du Trièves et de la Matheysine proposent de candidater dans le cadre de la stratégie Sud Isère pour être le territoire d'accueil de cet évènement en juin 2019.

Afin de déterminer le lieu précis d'accueil de la fête, un appel à candidature auprès de l'ensemble des communes concernées par la stratégie forestière du massif Sud Isère sera réalisé en début d'année 2018.

Le conseil communautaire est invité à valider la co-candidature des Communauté de Communes de la Matheysine et du Trièves à l'édition 2019 de la fête de forêt de Montagne.

Vote : Co-candidature des Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves à la fête de la forêt de montagne 2019

☞ Adopté à l'unanimité

13 – Tarif redevance OM 2018

Il est proposé au conseil de fixer, après avis de la commission Déchets, le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 à **148 €** (tarif inchangé depuis 2013).

Vote : Tarif redevance OM 2018

☞ Adopté à l'unanimité

14 – Approbation du nouveau règlement du service Déchets

Il est proposé au conseil d'approuver le nouveau règlement Déchets modifié.

Christophe Drure explique que les 2 principaux changements portent sur la redevance pour les marchés et celle des autoentrepreneurs.

Sera-t-il possible pour celui qui ne produit pas de déchets de ne pas être assujéti à la redevance ? demandent plusieurs délégués communautaires.

Cela est impossible ; tout d'abord pour une équité et une égalité de traitement entre les artisans et les autoentrepreneurs et ensuite que l'on produise peu ou beaucoup de déchets, on a la même redevance, c'est le principe de la redevance.

Pour Pierre Suzzarini, il serait bon de tenir compte du chiffre d'affaire de l'autoentrepreneur.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'avec la redevance, tous les habitants paient la même somme. La question sur la manière de facturer le service de collecte des déchets soit sur la taxe soit sur la redevance est une vraie question qui méritera un débat au delà de la redevance des autoentrepreneurs.

Pour Christophe Drure, passer de la redevance à la taxe pourrait revenir beaucoup plus cher à certains habitants car il ne faut pas oublier que la taxe est calculée sur les bases du foncier bâti.

Vote : Approbation du nouveau règlement du service Déchets

☞ Contre : 1 Abstentions : 9 Pour : 25

15 – Attribution du marché de collecte tri sélectif

Suite à l'appel d'offre pour la collecte des matériaux déposés en points d'apport volontaire, l'entreprise retenue est : Gros Environnement

Lot 1 Emballages Monestier de Clermont: 730 € H.T./tournée,

Lot 2 Emballages Mens: 550 € HT/ tournée,

Lot 3 Emballages Clelles: 550 € HT/ tournée,

Lot 4 Papiers Monestier de Clermont: 580 € HT/tournée, rachat papiers 31 €HT/tonne,

Lot 5 Papiers Mens: 480 € H.T/ tournée rachat papiers 31 € HT/ tonne,

Lot 6 Papiers Clelles: 480 € H.T/ tournée, rachat papiers 31 € HT/ tonne,

Lot 7 Verre Monestier de Clermont: 730 € HT/ tournée + rechargement 10 €HT/ tonne,

Lot 8 Verre Mens: 610 € HT/ tournée + rechargement 10 €HT/ tonne,

Lot 9 Verre Clelles: 610 € HT/ tournée + rechargement 10 €HT/ tonne.

Vote : Attribution du marché de collecte de tri sélectif

☞ Adopté à l'unanimité

16 – Contrat CITEO (Eco-emballages, Ecofolio)

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des papiers graphiques a été adopté par arrêté du 2 novembre 2016. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018.

Côté emballages, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018 (Barème F). Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau.

A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les 3 options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

La société Citeo, issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers. A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, Citeo a élaboré, pour chacune des deux filières, un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats types proposés par Citeo (SREP SA) pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers. NB : L'aide de CITEO pour le tri sélectif sera sensiblement égale à celle perçue préalablement par la CCT de la part d'Ecofolio et Eco-Emballages.

Vote : Contrat CITEO (Eco-emballages, Ecofolio)

☞ Adopté à l'unanimité

17 – Versement dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2016

Le CEJ finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires.

Vu les versements pour l'année 2016, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat.

Projet	Bénéficiaire	Montant
Garderie péri-restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	1344,11€
Garderie périscolaire et péri-restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie de Saint Martin de la Cluze	2867,65 €
Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Association à dos d'âne	156,37 €
Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	425,94 €

Vote : Versement dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2016

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Avenants financiers des 3 multi-accueils pour 2018

Par délibération du 9 novembre 2015, la CCT a approuvé la signature d'une convention relative à l'attribution d'un concours financier pour 2016-2018 pour les associations assurant la gestion des multi-accueils dans le Trièves. La trésorerie demandant la mise en place d'avenants annuels afin de définir les modalités financières entre la CCT et les associations, il convient de fixer préalablement au budget 2018 la participation financière 2018 de la CCT de la façon suivante :

- L'association triévoise pour la garde du jeune enfant (gestion du multi accueil de Mens et de Clelles) :
 - ✓ 112 842 € pour l'année 2018 pour la structure de Mens
 - ✓ 55 000 € pour l'année 2018 pour la structure de Clelles.
- L'association SOS Récré (gestion du multi accueil le P'tit jou et la halte-garderie itinérante La P'tite Récré) :
 - ✓ 166 394 € pour l'année 2018,
- L'association Les Mistoufflets (gestion du multi accueil de Gresse en Vercors) :
 - ✓ 44 022 € pour l'année 2018.

Vote : Avenants financiers des 3 multi-accueils pour 2018

☞ Adopté à l'unanimité

19 – Demande de subvention Carnaval 2018 secteur de Clelles

Mixages, espace de vie sociale géré par la communauté de communes du Trièves, a coordonné en 2017 le Carnaval des écoles de Mens, en partenariat avec des acteurs locaux (halte-garderie, association de parentalité, relais d'assistantes maternelles, maison de retraite, mairie, sou des écoles, associations de

musique, collectif d'entraide du Trièves antenne de Clelles) proposant une rencontre fédératrice, ouvert à tous les publics.

En tant qu'équipement intercommunal, Mixages se doit d'être dans une équité géographique d'accompagnement de projet. Pour se faire, la structure propose en 2018 son accompagnement au secteur Sud, avec la commune de Clelles, de Monestier du Percy, de Saint Maurice en Trièves, du Percy, de Chichilienne et de Tréminis. Tous les habitants sont invités à se mobiliser

Afin de renforcer la démarche de proximité, 3 ateliers sur trois communes différentes (Clelles, Monestier du Percy et Chichilienne) sont prévus, gratuits et ouverts à tous. Sous la même forme que les ateliers organisés au sein de Mixages, les habitants sont invités à venir bricoler autour de la thématique du Carnaval, accompagnés par les professionnels de Mixages, et un intervenant professionnel du territoire sur chaque atelier (couture et art plastique).

De plus, et après le grand défilé en musique, accompagné par la fanfare « Tais-toi et Déneige » des associations locales reprennent des propositions plus dirigées vers un public Adulte et Familles, en proposant un grand concours de déguisement, une soirée restauration à thème, accompagnés par un groupe de musique.

Les objectifs de ce projet sont :

- Apporter une visibilité du service développement local de la communauté de communes sur le secteur de Clelles.
- Faire connaître ou reconnaître MIXAGES dans ses missions d'espace de vie sociale à dimension intercommunale.
- Permettre aux habitants de se rencontrer, et de partager un événement fédérateur, porteur de culture commune.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention du Département selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges personnel	1700 €	Département de l'Isère	1000 €
Dépenses artistiques	1100 €	Financement CCT	2000 €
Communication	200 €		
TOTAL	3000 €	TOTAL	3000 €

Vote : Demande de subvention Carnaval 2018 secteur de Clelles

☞ **Adopté à l'unanimité**

20 – Modification du règlement intérieur des médiathèques et bibliothèques relais du Trièves

Par délibération du 7 mars 2016, le règlement intérieur des médiathèques et bibliothèques relais du Trièves a été approuvé. Or, il convient de modifier l'article 13 du chapitre V Recommandations et interdictions relatif à la perte ou la détérioration d'un document emprunté.

Vote : Modification du règlement intérieur des médiathèques et bibliothèques relais du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

21 – Organisation du temps scolaire à compter de septembre 2018

L'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. En effet le décret 2017-1108 est paru au journal officiel le 27 juin dernier. La communauté de communes du Trièves étudie en ce moment cette possibilité qui pourrait être applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018. Ce retour à la semaine de 4 jours constituerait le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans. Après 3 ans d'application des nouveaux rythmes scolaires, et après l'évaluation du PEDT Trièves, la collectivité entre dans une démarche de concertation sur le maintien ou non de la semaine à 4,5 jours sur le territoire. Une réunion publique d'information a eu lieu le 20 octobre dernier animée par la Ligue de l'enseignement. Un sondage a été réalisé auprès des familles, qui a conclu à une majorité en faveur du retour à 4 jours, et des animateurs. Suite à cette enquête, la commission vie scolaire s'est prononcée le 27 novembre dernier pour un retour à la semaine de 4 jours par 11 voix pour et 1 abstention.

Pour information, les communes de St Guillaume, Avignonet, St Martin de la Cluze et Tréminis ont voté le retour à 4 jours.

Les dossiers doivent être remis au plus tard le 7 février 2018 à l'inspection d'académie.

Marie Christine Viola indique qu'à Sinard aussi, le retour à la semaine de 4 jours a été choisi à 80%.

Jean-Pierre Agresti informe que la commune de Châtel en Trièves ne s'est pas encore positionnée. Le choix de demander la dérogation si le souhait de revenir à 4 jours l'emporte sera fait ultérieurement. Il rappelle que le passage à la semaine de 4.5 jours a incité à prendre des dispositions, à embaucher des animateurs et à chaque gouvernement, les choses changent !

Il a du mal à comprendre le balancier ; une fois 4 jours, une fois 5 jours. L'intérêt de l'enfant ne semble pas pris en compte.

L'inspection va chercher l'uniformité au niveau du territoire précise Guy Percevault.

Ameline Diénot regrette de ne pas avoir l'éclairage des professeurs des écoles, ni des conseils d'école.

Jérôme Fauconnier rappelle que c'est l'inspection d'académie qui prendra la décision finale après avis des conseils d'écoles et qu'elle a demandé explicitement aux enseignants de rester neutre dans ce débat jusqu'à ces conseils d'école.

Marie-Christine Viola souligne la nécessité de prendre en compte l'avis des transporteurs pour l'organisation des transports scolaires.

Pour Eric Bernard, la commune de St Jean d'Hérans ne s'est pas encore prononcée car elle aurait souhaité que le conseil d'école se prononce avant ; il vient donc d'apprendre que cela n'est pas possible.

Claude Didier souhaite donner son avis en tant qu'ancien professeur des écoles : le climat éducatif s'est amélioré notamment par les discussions qui ont eu lieu entre les différents professionnels ; certaines associations ont vraiment joué le jeu en proposant des activités associatives. Quand cela a été le cas, c'était positif pour les enfants et allait dans le but de la réforme. Il convient de porter le regard sur l'intérêt des enfants et de réfléchir au devenir des personnels.

Le matin, la concentration sur des tâches scolaires est beaucoup plus forte. En France, il y a 162 jours de classe par an, c'est le record du plus faible nombre de jours donc avec le retour à la semaine de 4 jours, la France sera encore championne des journées les plus longues d'Europe. La remise en cause du projet éducatif territorial aura pour conséquence de n'avoir plus la même qualité autour de l'école. Si l'Etat avait pris en charge les coûts, le regard serait-il le même ? En tant qu'ancien professionnel, il souhaite le maintien de la semaine à 4.5 jours dans l'intérêt de l'enfant.

Pour Guy Percevault, les réponses à ce sondage émanent des parents et ce n'est pas le côté financier qui a compté mais la fatigue des enfants.

Marie-Christine Viola trouve dommage que les activités proposées en périscolaire manquent d'intérêt.

Pour Dominique Parlouar, si la semaine de 4 jours a eu un retour positif des familles, c'est plus pour tenir compte du rythme familial que de l'intérêt de l'enfant.

Frédérique Puissat souligne le bilan positif du PEDT qui a permis une animation globale du territoire et a été un formidable outil pour travailler ensemble.

Pour le Président, ces réformes successives ne sont pas réellement abouties ; il serait plus pertinent de réfléchir sur la totalité de l'année scolaire avec la prise en compte des vacances.

Ameline Diénot rappelle que le projet initial de finir la classe plus tôt n'a pas pu être expérimenté car le problème du transport scolaire s'est posé sur le territoire. Selon elle, les réponses à ce sondage sont un peu une rébellion face à ce problème. Les parents ressentent de la déception et la voix des parents correspond à une réaction.

Le Président propose de passer au vote sur l'organisation du temps scolaire à compter de septembre 2018 et, pour cela, de se prononcer « pour » ou « contre » la demande de dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours.

Vote : Organisation du temps scolaire à compter de septembre 2018

☞ Pour : 25 Abstentions : 3 Contre : 7

22 – Conventions relatives aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'un enfant non-échirollois accueilli en ULIS sur les 2 années scolaires 2015/2016 et 2016/2017

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer les conventions avec la commune d'Echirolles pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Marcel Cachin. Les effectifs accueillis par l'école d'Echirolles sont de 1 enfant domicilié sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves. Les frais pour l'année scolaire 2015/2016 s'élèvent à 706 € par enfant et à 621 € pour l'année scolaire 2016/2017 soit une participation totale de 1327 € pour la communauté de communes du Trièves.

Vote : Conventions relatives aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'un enfant non-échirollois accueilli en ULIS sur les 2 années scolaires 2015/2016 et 2016/2017

☞ Adopté à l'unanimité

23 – Convention de délégation de la gestion financière de l'activité ski aux communes pour l'année 2018

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec les communes qui ont transférée la compétence scolaire à la communauté de communes pour leur déléguer la gestion financière de l'activité ski pour les écoles dont elles dépendent pour l'année 2018.

Les communes fixeront entre elles les modalités financières par convention.

Sabine Campredon s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas toutes les communes. Quant à Ameline Diénot, elle souhaiterait que ce dispositif soit élargi à d'autres communes.

Guy Percevault indique qu'il y a eu accord avec ces communes mais qu'il est tout à fait possible que d'autres communes soient dans le dispositif. Cette délibération concerne les 27 communes ; on peut imaginer le même type de convention sur le même modèle pour chacune. Il suffit de se réunir pour décider les modalités pratiques : financement etc....

Vote : Convention de délégation de la gestion financière de l'activité ski aux communes pour l'année 2018

☞ Adopté à l'unanimité

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Ligne Grenoble Gap : Jean-François Helly revient sur le problème de la ligne SNCF Grenoble/Gap ; certes, l'infrastructure c'est l'Etat mais dans le cadre du contrat Plan Etat/Région, il est possible d'agir. Il s'interroge sur les actions que les instances locales pourraient engager par rapport à l'arrêt programmé cette ligne. Comment les communes riveraines et les citoyens concernés peuvent agir ? Pour lui, il est essentiel d'associer la communauté de communes du Trièves à la discussion sur les actions à venir. Il lui paraît important qu'un groupe se réunisse pour déterminer les actions à mener ce qui lancerait la dynamique et permettrait d'agir. Un communiqué est en cours d'élaboration. Une réunion préparatoire aura lieu le 19 décembre prochain à Mens afin d'organiser au mieux la journée de mobilisation du 13 janvier 2018. Il est proposé de créer un groupe de pression. Il interroge le Président afin de savoir si la Communauté de Communes du Trièves entend participer aux actions envisagées ?

La Communauté de Communes du Trièves soutient cette démarche. Jean-François Helly peut participer en tant que représentant de la CCT et prendre contact avec les autres communautés de communes répond Jérôme Fauconnier.

Pour Claude Didier, la présence tous les élus à cette journée de mobilisation du 13 janvier est très importante. Dans le contrat Plan Etat/Région, l'Etat a mis des crédits mais les arbitrages ne sont pas encore établis, l'argent n'est donc pas encore distribué. La pression politique et citoyenne est nécessaire. La SNCF envisage la fin du croisement de Lus la Croix Haute ce qui entraînerait de nombreux retards. Il convient de démontrer à la SNCF notre mobilisation citoyenne.

Jean-François Helly ajoute que le taxi/gare devrait être relancé mais malheureusement uniquement sur le canton de Clelles.

Marie-Claire Terrier précise qu'en gare de Clelles, l'appareil destiné à comptabiliser les passagers ne fonctionne pas, d'où cette soi-disant absence de passagers.

Jean-François Helly remercie le Président, les députés et sénateurs de l'Isère pour leur implication et ajoute qu'un courrier va être adressé au Président de la République.

Point sur la présence du loup : Yann Souriau propose de regarder un clip tourné à Chichilianne afin de se rendre compte des dégâts occasionnés par les loups sur les troupeaux. Le lien permettant de voir ce clip sera transmis à chaque commune. Il informe qu'il a obtenu l'appui des syndicats agricoles et que le constat fait état de l'augmentation du nombre de loups et de la prédation dans le Trièves. Par exemple, un accompagnateur de moyenne montagne a été attaqué par 6 patous en fin de saison. Aujourd'hui, la subvention obtenue du Département d'un montant de 10 000€ permet de travailler avec des avocats pour chercher des solutions par rapport à la réglementation. De nombreux maires ont voté un arrêté pour prélever des loups et vérifier s'il s'agit d'un hybride ou d'un pure race car il semblerait que dans de nombreux cas, les attaques proviennent d'animaux hybrides. Il s'agit d'une question territoriale. Yann Souriau a préparé des arrêtés qu'il va proposer aux élus du territoire et il transmettra à chacun un dossier intégrant la cartographie de la présence des loups sur le terrain.

Pour Jean-François Helly, il est nécessaire de mettre en phase les éleveurs, les troupeaux et les randonneurs. Parfois, les éleveurs posent des clôtures au travers des chemins de randonnée, ce qui pose souci.

L'organisation d'une commission est prévue pour travailler sur ce point précis répond Yann Souriau.

Pour Pierre Suzzarini, constatant que la CCT est directement impliquée sur cette problématique du loup, il souhaite la création d'un groupe de réflexion pour apporter des informations sous les différents aspects. En effet, se nourrir de différentes données lui paraît intéressant pour aboutir à une action plus collégiale.

Le Président donne carte blanche à Yann Souriau pour animer une concertation avec les maires.

Course de la résistance : la 4^{ème} édition de cette course aura lieu le 8 mai prochain dans le Trièves indique Frédérique Puissat ; un groupe s'est mis en place, une information plus précise portant sur les parcours cyclotouristes, VTT, marche et course sera faite en janvier prochain. Il s'agit d'un bel évènement sur le territoire qui a remporté un vif succès l'année dernière dans les Chambarands. Nul doute que le Trièves sera à la hauteur ! Gérard Dangles lance un appel aux bénévoles pour l'organisation.

Mont Aiguille : le 20 juillet prochain, le Mont Aiguille va devenir nécropole nationale indique Yann Souriau. La réflexion porte actuellement sur la mise en place d'un lieu qui deviendra un lieu de tourisme de mémoire.

Autorisation droit des sols : un séminaire à destination des élus et des secrétaires sera organisé début mars 2018 en présence de la DDT, d'Enedis, du SIGREDA afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces autorisations informe Michel Picot.

Daniel Niot rappelle aux communes qui ne l'ont pas encore fait, de transmettre les factures relatives aux plantes mellifères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.